

Délibérations

Séance du 6 Février 2023

L' an 2023 et le 6 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BIANCHI Jean-Philippe Maire

Présents : M. BIANCHI Jean-Philippe, Maire, Mmes : MARQUELET Céline, MOISSON Maryse, MM : ANDRE Christian, BURE Damien, CHEMENT Martin, DEMONT François, GIRARDOT Jean-Louis, GUICHARD Jean-Marie René, HUMBLOT Luc, MARCHISET Michel, PERNOT Gislain, TORRECILLA Jean-Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHAPUSOT Pierre à M. MARCHISET Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 31/01/2023

Date d'affichage : 31/01/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Langres
le : 07/02/2023

A été nommée secrétaire : M. CHEMENT Martin

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2023-01 : - Attribution mission coordinateur sécurité - renouvellement eau potable Hortes/Rosoy
- 2023-02 : - Désignation d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude géotechnique et analyses des enduits sur la chaussée renouvellement du réseau d'eau potable Hortes/Rosoy
- 2023-03 : - Attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre (phase réalisation) renouvellement réseau d'eau potable Hortes/Rosoy
- 2023-04 : - Validation de l'étude Avant-Projet- renouvellement du réseau d'eau potable Hortes/Rosoy- Amélioration du rendement eau potable
- 2023-05 : - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage DSP eau potable
- 2023-06 : -Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

réf : 2023-01 - Attribution mission coordinateur sécurité - renouvellement eau potable Hortes/Rosoy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
Vu le Code de la Commande Publique

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser le programme de travaux concernant le renouvellement du réseau d'eau potable à Hortes et à Rosoy sur Amance.

Concernant les travaux, il est indispensable de disposer d'un coordinateur sécurité afin d'assurer celle-ci pendant la durée des travaux et pour définir les précautions à mettre en place en amont.

Cette mission sera nécessaire dans le cadre de la programmation des travaux d'eau potable.

Le coordinateur sécurité DP2C a transmis un devis à la commune pour un montant de 5 600 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département, L'Etat et le Groupement d'Intérêt Public de la Haute-Marne, dans le cadre des missions de sécurité liées aux travaux pourront apporter une aide financière.



Après avoir pris connaissance de ces éléments
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal :

- décide de confier la prestation à DP2C de réalisation de la mission CSPA,
- autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune, le devis avec DP2C pour un montant de 5 600 € HT, à lui notifier le démarrage de sa mission et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de la mission ;
- demande à Monsieur le Maire d'inscrire au budget la somme de 5 600 € HT ;

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023-02 - Désignation d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude géotechnique et analyses des enduits sur la chaussée renouvellement du réseau d'eau potable Hortes/Rosoy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
Vu le Code de la Commande Publique

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser le programme de travaux concernant le renouvellement du réseau d'eau potable à Hortes et à Rosoy sur Amance.

Dans la perspective de ces travaux, il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique et des analyses des enduits sur la chaussée. Ces éléments seront nécessaires au travail de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la programmation des travaux d'eau potable.

Les prestataires suivants ont été consultés :

- CIRSE
- INFRANEO

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département, L'Etat et le Groupement d'Intérêt Public de la Haute-Marne, dans le cadre des études préalables aux travaux pourront apporter une aide financière.



Après avoir pris connaissance de ces éléments
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
le conseil municipal

- décide de confier la prestation au bureau d'études CIRSE de réalisation de l'étude géotechnique et les analyses des enduits sur la chaussée,
- autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune, le devis avec le bureau d'études CIRSE pour un montant de 7 800 € HT, à lui notifier le démarrage de sa mission et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de la mission ;
- demande à Monsieur le Maire d'inscrire au budget la somme de 7 800 € HT ;

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023-03 - Attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre (phase réalisation) renouvellement réseau d'eau potable Hortes/Rosoy

Monsieur Damien BURE a quitté la salle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
Vu le Code de la Commande Publique

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser le programme de travaux concernant le renouvellement du réseau d'eau potable à Hortes et à Rosoy sur Amance.

Dans la perspective de ces travaux et suite à la présentation des études avant-projet et projet, si la commune souhaite avancer sur le dossier, il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre pour la phase réalisation de ces travaux (ACT, VISA, DET et AOR). Ces éléments seront nécessaires dans le cadre de la programmation des travaux d'eau potable.

Dans ce contexte, l'entreprise Euro Infra Ingénierie a transmis un devis à la commune pour un montant total de 26 500,00 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département, L'Etat et le Groupement d'Intérêt Public de la Haute-Marne, dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre pourront apporter une aide financière.



Après avoir pris connaissance de ces éléments
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal :

- décide de confier la prestation au bureau d'études Euro Infra Ingénierie la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre phase réalisation pour ces travaux,

- autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune, le devis avec le bureau d'études Euro Infra Ingénierie pour un montant de 26 500,00 € HT, à lui notifier le démarrage de sa mission et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de la mission ;
- demande à Monsieur le Maire d'inscrire au budget la somme de 26 500,00 € HT ;

à l'unanimité des membres présents (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023-04 - Validation de l'étude Avant-Projet- renouvellement du réseau d'eau potable Hortes/Rosoy- Amélioration du rendement eau potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
Vu le Code de la Commande Publique

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser le programme de travaux concernant le renouvellement du réseau d'eau potable à Hortes et à Rosoy sur Amance.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a confié au bureau d'études EURO Infra Ingénierie une mission de maîtrise d'œuvre partielle pour le renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Haute Amance (village de Hortes et de Rosoy sur Amance, délibération 2021-45).

Le bureau d'études EURO Infra a présenté l'avant-projet des travaux aux élus.

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département, L'Etat et le Groupement d'Intérêt Public de la Haute-Marne, dans le cadre des travaux pourront apporter une aide financière.

Monsieur le Maire précise que des dossiers de demande de subventions seront déposés auprès des différents partenaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider l'avant-projet des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Hortes et à Rosoy sur Amance, dont le montant s'élève à 1 565 944,00 € H.T., décomposé comme suit :
 - o Travaux : 1 472 558,00 € H.T.
 - o Prestations annexes : 93 386,00 € H.T.
- De solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Département, de l'Etat et du Groupement d'intérêt Public,
- De signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Après avoir pris connaissance de ces éléments

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal :

- APPROUVE cet avant-projet pour un montant global prévisionnel de 1 565 944,00 € H.T. ainsi que la décomposition,
- CHARGE, Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions auprès de : l'Etat au titre de la DETR, L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Département de Haute-Marne, le Groupement d'Intérêt Public de la Haute-Marne, dans le cadre des aides financières accordées pour ces réalisations,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023-05 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage DSP eau potable

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-72 prologuant le contrat de DSP eau potable en cours, pour une durée de 12 mois, le temps d'organiser une consultation selon les conditions réglementaires en vigueur.

Afin de nous assister dans cette procédure, il s'avère indispensable de disposer d'une assistance juridique, technique et financière pour préparer la liquidation du contrat (eau potable) de DSP actuel et d'un accompagnement dans la procédure de reconduction de ce contrat avec prise d'effet au 01/01/2024.

Le Cabinet MERLIN a transmis un devis à la commune pour un montant de 11 700 € HT comprenant, de base,

- la phase 1 : "bilan du contrat en cours" pour 4 275 € H.T
- la phase 2 : "conduite et sécurisation de la procédure de dévolution" pour 7 425 € H.T.

Une option peut s'ajouter à ce devis :

- Suivi de la DSP dans le cadre de sa première année d'exécution en 2024 : 3 150 € H.T.



Après avoir pris connaissance de ces éléments
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal :

- décide de confier la prestation d'assistance technique, juridique et financière au Cabinet MERLIN,
- autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune, le devis avec le Cabinet MERLIN pour un montant de 14 850 € HT(base + option), à lui notifier le démarrage de sa mission et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de la mission
- demande à Monsieur le Maire d'inscrire au budget la somme de 14 850€ HT ;

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023-06 -Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1 ;

Vu le budget 2022 de la commune ;

Afin de permettre la réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors dette).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant le vote du budget primitif la dépense suivante :

Budget principal :

Compte	Désignation	Montant
2116	Réfection du mur du cimetière à Hortes	9 297.44€ TTC

Après délibération, Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement énoncé ci-dessus avant le vote du budget primitif 2023.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Le Maire



Jean-Philippe BIANCHI